

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET

N° D/99/ 065 /PRG/SGG
PORTANT ELEVATION A LA
DIGNITE DE GRAND OFFICIER
DE L'ORDRE NATIONAL DU
MERITE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu- La Loi Fondamentale;
- Vu- L'Ordonnance N° 116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre National du Mérite;
- Vu- La Loi N° L/94/002/CTRN modifiant et complétant l'Ordonnance N° 116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986;
- Vu- Le Décret N° D/94/002 du 26 Janvier 1994, nommant un Grand Officier de l'Ordre National du Mérite;
- Vu- Le Décret N° D/94/003 du 26 Janvier 1994, nommant le Grand Chancelier de l'Ordre National du Mérite;

DECRETE

ARTICLE 1er/ Son Excellence Monsieur KOFI ANNAN, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, est élevé à la dignité de GRAND OFFICIER de l'Ordre National du Mérite de la République de Guinée pour le rôle éminent qu'il joue dans le maintien et le rétablissement de la paix et de la sécurité dans le monde.

ARTICLE 2/ Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 08 Juillet 1999



GENERAL LANSANA CONTE/

